



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°163 avril 2018

OSER AFFRONTER conférence-débat SES BLESSURES

MERCREDI
18 AVRIL 2018
À 19H30

par Dominique Patte
Psychothérapeute



Jeudi 26 avril à 20h
Ciné-débat

«**CORPORATE**»
de Nicolas Silhol



Vendredi 20 avril à 19h
Vernissage expo
AQUARELLE

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Echos de la conférence « <i>La dépression positive</i> »	P. 3
Mercredi 18 avril à 19h30 : conférence-débat « <i>Oser affronter ses blessures</i> » par Dominique Patte Psychothérapeute	P. 4
Jeudi 26 avril à 20h : Ciné-débat «CORPORATE»	P. 6
« Les lundis du Préau » - Echos de l'animation « Destins de femmes »	P. 8
Bientôt les élections communales et provinciales 2018	P. 9
Vendredi 20 avril à 19h : vernissage de la quatrième exposition de notre atelier d'aquarelle	P.11
Drogues et assuétudes - Les propositions du CAL	P.12
Jeudi 19 avril : atelier d'art floral	P.13
Samedi 5 mai ; «Voyage-rencontre» à la ML de Colfontaine	P.14
Lundis 9 et 23 avril : atelier d'aquarelle	P.15
Nos activités de mai	P.15
16 avril «Les Lundis du Préau» 12h30 : repas mensuel 14h15 : Animation « Les enfants virtuoses » par Yvan Nicaise	P.16

Bureau - Sophie Bultot : 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2018

La cotisation annuelle reste fixée à **12 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2018

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans votre entité.**

Echos de la conférence du 8 février « La dépression positive »



Une conférence se vit. Contrairement à nos habitudes, nous avons choisi de vous livrer un résumé de la conférence sur la dépression positive. En effet, celle-ci s'inscrit dans le cycle « Mal-être, Bien-être... et s'épanouir ». Ce résumé permettra de

faire le lien avec la prochaine conférence « Oser affronter ses blessures » du 18 avril à 19h30.

Le Docteur Payen a abordé la dépression primaire, notre rôle dans cet état, la courbe de la dépression illustrant le cheminement du patient dans la sinusoïde de la vie. Il part du déni du problème pouvant durer très longtemps, nécessitant de l'énergie et de renoncer à ses bénéfices secondaires, avec le shopping médical et l'expression de symptômes. Un événement déclenche la chute rapide et bruyante au fond du trou et la consultation chez le psy. Tout patient qui tombe demande de l'aide et « enfin, on les entend » après le long silence du déni. La souffrance de ne plus se supporter, la tristesse, la perte de plaisir, la culpabilité de la fatigue, ... Il est dans un période réfractaire qu'il est intéressant d'annoncer aux proches pour qu'ils lui foutent la paix. Il n'y a pas de baguette magique qui guérit en un coup. L'antidépresseur permet de faire un break mais ne guérit pas une dépression.

La difficile remontée nécessite de lâcher quelque chose. Souvent, c'est apprendre à dire non et accepter de ne pas être aimé ce qui nécessite une confiance en soi qui justement manque au patient dépressif. Apprendre à suivre notre intuition lorsqu'elle nous dit de ne pas faire quelque chose.

Prendre la bonne décision avant de remonter telle que stopper l'alcool pour un alcoolique avant de traiter sa dépression. Il faut être prêt à son propre changement. Dans la remontée, il va y avoir des rechutes. Il faut du temps et du courage. On ne sort pas en une seconde d'une thérapie. Après un traitement médicamenteux, le patient va mieux mais la dépression n'est pas traitée. On arrive au premier plateau où l'on se sent mieux. Ce qui ne veut pas dire aller bien. Mais la personne n'a plus besoin d'antidépresseur.

Pour arriver à un deuxième plateau, lorsqu'on a lâché quelque chose, où on ne revient pas en arrière. La dépression positive, c'est le changement définitif d'arriver à être et à faire ce que l'on souhaitait faire déjà quand on était dans le déni. Après son exposé, le conférencier a répondu aux questions du public et a dédié son livre.



Dominique Patte



OSER AFFRONTER conférence-débat SES BLESSURES

MERCREDI
18 AVRIL 2018
À 19H30

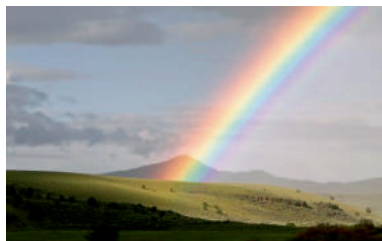
par Dominique Patte
Psychothérapeute



A la Maison de la Laïcité
Place Albert 1^{er} 16A Morlanwelz

Entrée 3 € - Art.27

Editeur responsable : Van Nieuwe - Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz



Mercredi 18 avril à 19h30
Conférence-débat
« Oser affronter ses blessures »
par Dominique Patte
Psychothérapeute sophia-analyste

Pourquoi ai-je l'impression de passer à côté de ma vie ? Quelque chose me coince. Pourquoi ai-je toujours mal quand il se passe cet événement ou quand on me dit telle chose ? Pourquoi est-ce que je n'arrive pas à être heureux ? Oser retrouver ses blessures, les traverser pour les cicatriser, s'en libérer et enfin s'épanouir. Cette conférence abordera ces questions au départ d'exemples vécus et pourra être suivie d'un échange fructueux avec le public.

PAF : 3 € - Art.27

Mieux connaître la conférencière

Dominique Patte est psychothérapeute sophia-analyste spécialisée en thérapie individuelle, de couple et de groupe et infirmière en chef spécialisée en psychopathologie clinique et relationnelle, en stomathérapie et en soins de plaies, master en sciences hospitalières, agrégée en enseignement supérieur, ...

9ans ½ aux urgences à l'hôpital Molière à Forest (Bruxelles) puis depuis 1986 à l'Institut Jules Bordet à Bruxelles où, entre autres, elle a participé à une première mondiale, la création de l'Unité de Réhabilitation des Patients cancéreux.

Bientôt pensionnée, elle partage son temps entre la pratique de soins infirmiers spécialisés, l'enseignement aux infirmières et la pratique privée de la psychothérapie et l'enseignement aux étudiants en psychothérapie. A ses moments libres, elle s'engage dans l'action bénévole au service des autres, notamment au sein de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

En mai 2017, elle nous avait présenté une conférence intitulée « Pardonner : du religieux au laïque - une réflexion humaniste ».

Yvan Nicaise

La blessure secrète vit au fond du cœur.

Citation de Virgile ; L'Énéide - Ier siècle avant notre Ere.

JUSQU'OU IRIEZ-VOUS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

CÉLINE
SALLETTE

LAMBERT
WILSON

STÉPHANE
DE GROODT

VIOLAINE
FUMEAU



CORPORATE

UN FILM DE
NICOLAS SILHOL



JEUDI
26
avril
20h

P.A.F : 4 €
Une boisson offerte après le débat
Article 27
info : 0497/ 46.34.93
Voiturage gratuit pour
les habitants de Morianwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a
7140 Morianwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.



CINE - DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 26 avril 2018 à 20 heures

CORPORATE

un film de Nicolas Silhol

(France 2017)

Emilie Tesson-Hansen est une jeune et brillante responsable des Ressources Humaines, une « killeuse ». Suite à un drame dans son entreprise, une enquête est ouverte. Elle se retrouve en première ligne. Elle doit faire face à la pression de l'inspectrice du travail, mais aussi à sa hiérarchie qui menace de se retourner contre elle. Emilie est bien décidée à sauver sa peau. Jusqu'où restera-t-elle corporate ?

"Corporate" amène à se poser des questions essentielles relatives à l'éthique et la morale dans le monde du travail.

Thriller froid, terrifiant et inquiétant, le réalisateur met en scène ce que des millions de salariés vivent quotidiennement dans les grandes sociétés. Il décrit sans concession le harcèlement et le cynisme de management dans les entreprises d'aujourd'hui. Nicolas Sihol a choisi de peindre le monde du travail, ses faux-semblants et ses hypocrisies mais sans manichéisme.

"Corporate" est avant tout un thriller psychologique pendant lequel la tension nerveuse va crescendo avec une vraie efficacité.

Une histoire édifiante, terrifiante et captivante. Un film superbement interprété.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education
permanente et Jeunesse.

Informations : **Mimie Lemoine** 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.

Echo de « Les Lundis du Préau » de février, « Destins de femmes », lecture vivante et chant



Ce lundi 26 février, dans le cadre de notre repas-animation mensuel « Les Lundis du Préau », nous avons renouvelé l'expérience du duo chant-accordéon avec Patricia Beudin et Jean-Pierre Schotte.

Cette fois-ci, les chansons et extraits de nouvelles ou romans choisis par Patricia avaient pour thème la condition féminine, au travers de portraits variés.



Peut-on encore réduire la femme à son rôle de mère ? Peut-on être féminine sans coquetterie ni froufrous ? Dans le public, plusieurs personnes haussent les sourcils et esquissent un sourire : les interrogations paraissent désuètes et la réponse évidente.

Oui, dans les esprits, des progrès considérables semblent avoir été accomplis. Dans la réalité, qu'il s'agisse du partage des tâches ménagères ou de la parité salariale, rien n'est moins sûr. Quelques confessions et anecdotes, tantôt drôles tantôt révoltantes, nous rappellent que le combat pour une égalité entre les sexes est loin d'être gagné.

Une fois de plus, cette rencontre était un juste équilibre entre la réflexion, l'engagement et le plaisir, la détente. Côté chant, en effet, les participants ne se sont pas fait « prier », se laissant emporter par l'air populaire de « Céline » ou « Nini peau d'chien » et émouvoir avec les paroles de « Lily ».

Une troisième collaboration ne serait pas à exclure...

Sophie Bultot

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

ELECTIONS

Bientôt les élections communales et provinciales 2018 Les laïques sont -ils concernés ?

Cette question ne se pose pas pour les personnes qui, comme nous, sommes persuadées que les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice, de liberté de conscience, de progrès social, ne peuvent être défendues et développées que dans un pays où la démocratie est le pilier de son fonctionnement.

Ce n'est pas pour autant que ce système est à l'abri de dérives, d'inégalité d'injustice, ... Mais les règles institutionnelles, toujours perfectibles, au service de tous les citoyens, ont besoin de représentants, élus par le peuple, pour le représenter, entendre et répondre à ses préoccupations et porter ses revendications.

Les élections sont donc indispensables pour que puisse fonctionner une démocratie représentative.

Mais élection ne signifie pas abandon, délégation aveugle du pouvoir, au contraire. Le citoyen ne peut se désintéresser des choix et décisions prises, en son nom, par les élus.

Les élus locaux sont les plus proches interlocuteurs et mandataires des citoyens.

A ce titre, ils doivent être plus facilement interpellés et interrogés sur leur programme et leur vision du quotidien.

Le Centre d'Action Laïque a rédigé, après une large consultation de ses instances régionales, un mémorandum ayant comme objectif de développer les thématiques du mouvement laïque dans la perspective des élections du 8 octobre prochain.

Ce mémorandum est l'expression de l'engagement des laïques pour que chaque citoyen vive et s'épanouisse dans un espace démocratique, dans le respect des convictions de chacun.

Les élections communales et provinciales constituent un moment démocratique important et, pour les citoyens un véritable engagement.



Le CAL exprime ses préoccupations en ces termes :

En effet, le niveau politique local est le lieu privilégié en tant que :

- *Espace d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté et comme source éventuelle des inégalités et des discriminations de tous types ;*
- *Pouvoir organisateur d'enseignement ainsi que de services aux personnes et aux familles, de la petite enfance jusqu'aux dernières années de vie ;*
- *Cadre de vie proche des citoyens garantissant à chacun mobilité, sécurité, accès aux droits fondamentaux, aux services de proximité ;*
- *Pouvoir public soucieux de l'intégration de chacun en organisant l'aide aux personnes les plus fragilisées et précarisées, l'aide au logement, l'accueil des personnes en situation de migration et d'immigration ;*
- *Soutien des initiatives locales sociales et culturelles propres à améliorer les conditions et la qualité de vie des concitoyens.*

Envoi du mémorandum du CAL

La Maison de la Laïcité fera parvenir ce mémorandum à tous partis politiques se présentant au vote des électeurs au sein de notre entité.

Ce document, assez complet, peut comporter certains points qui ne concernent pas uniquement les communes (ex : centres fermés).

Au niveau provincial, le CAL Picardie Laïque pratiquera de même pour les élections provinciales.

Pour nos membres

L'ensemble du document (19 pages) peut être consulté à la Maison de la Laïcité ou sur notre site internet.

Yvan Nicaise

Evolution du droit de vote en Belgique De 1% à 80 % de votants

1830 : Suffrage Censitaire

1893 : Suffrage Universel par le vote plural

1919 : Suffrage Universel pour les hommes

1948 : Suffrage Universel pour les femmes

1999 : Citoyens européens (élections communales)

2004 : Droit de vote pour les étrangers (élections communales)

Vendredi 20 avril à 19h00
Vernissage de la quatrième exposition
de notre atelier d'aquarelle



En mars 2012, avril 2013 et octobre 2015, les participants à l'atelier d'aquarelle avaient présenté des réalisations choisies parmi leurs nombreuses créations.

Chaque exposition est avant tout l'occasion, pour les exposants, de faire partager, en admirant leurs œuvres, le plaisir qu'ils ont éprouvé lors de chaque création.

Mais l'artiste a aussi besoin du regard

critique et des impressions de ceux qui, lors du vernissage, leur font le plaisir de les rencontrer.

Cette année, le vendredi 20 avril, une quatrième exposition vous accueillera.

Nul doute que nos membres et sympathisants auront à cœur de venir admirer les nouvelles aquarelles et apprécier autant les progrès que la créativité de nos artistes. Artiste, le mot n'est pas trop fort puisque la peinture est un art, une activité humaine faisant appel aux émotions, aux sens et à l'intellect.

Ce vendredi 20 avril à 19 heures, nous vous attendons nombreux pour assister au vernissage de cette exposition.

Vous aurez l'occasion de découvrir les aquarelles de Christiane Amoes, Anne-Marie Bacus, Pierre Hayt, Marie-Louise Lescrauwaet, Ghislaine Martin, Monique Piret, Mauricette Polet et Christine Robert.

A cette occasion, la Maison de la Laïcité offrira le drink de l'amitié ... Et de la créativité.

Pour ceux qui ne pourront être présents au vernissage, l'exposition sera ouverte le samedi 21 avril, de 10 à 17 heures.

Anne-Marie André





Drogues et assuétudes Pour une stratégie vraiment efficace Les propositions du CAL

En Belgique, la loi actuelle interdit le trafic et la détention de drogues, sauf pour l'alcool et le tabac. Or, la consommation augmente malgré les moyens déployés par les pouvoirs publics. Ce n'est donc pas la solution.

La lutte répressive contre l'usage des drogues a montré ses limites

Les drogues sont de plus en plus présentes. La prohibition a davantage aggravé les problèmes sociaux, sanitaires et sécuritaires qu'elle ne les a réglés.

La législation actuelle, qui, plutôt que de l'encadrer, réprime le commerce des drogues, conduit à la marginalisation des consommateurs, induisant des pratiques à risque de leur part et favorisant leurs contacts avec les milieux criminels.

L'information sur les drogues est abondante mais parfois contradictoire.

L'insécurité juridique règne et l'arsenal législatif en vigueur, essentiellement criminalisant et discriminant, est incompatible avec les valeurs laïques de responsabilité, d'autonomie et de liberté individuelle.

Une autre solution est possible : privilégier l'approche sanitaire et préventive

Déjà fin des années 1990, le Centre d'Action Laïque avait mis en place un groupe de travail, composé de juristes, de professionnels de la santé et de sociologues, chargé de réfléchir à la question des assuétudes en général et, plus particulièrement, des drogues, dans le but d'élaborer une position innovante en adéquation avec les valeurs laïques.

Le groupe de travail « Drogues » du CAL préconisait la réglementation du commerce des drogues et la décriminalisation de la consommation.

L'objectif : privilégier l'approche sanitaire et préventive à l'approche judiciaire et répressive.

En 2002, une première proposition de modification législative visant à réglementer le commerce des drogues a été élaborée le Conseil Central Laïque (CCL).

En 2015, tout en conservant la philosophie initiale du projet, le groupe de travail « Drogues » du CAL a finalisé ce travail d'actualisation de la proposition de loi modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des

substances vénéneuses, soporifiques, stupéifiantes, désinfectantes ou antiseptiques.

Il s'agit notamment de ne plus traiter tous les produits indifféremment mais bien de proposer des dispositions distinctes pour le cannabis (associé au tabac et à l'alcool), les drogues dites « récréatives » (stimulants et hallucinogènes) et les opiacés (et dérivés).

Les avantages de la réglementation sont nombreux :

- La fin du marché noir et de l'enrichissement des dealers
- Des moyens policiers et judiciaires retrouvés pour d'autres tâches
- Une amélioration de la santé des consommateurs grâce au contrôle des drogues
- Une diminution du nombre de détenus en prison
- Des moyens financiers accrus pour l'État grâce aux taxes et accises (cannabis)
- Des moyens en plus pour la prévention de la toxicomanie
- Un commerce équitable avec les pays producteurs.

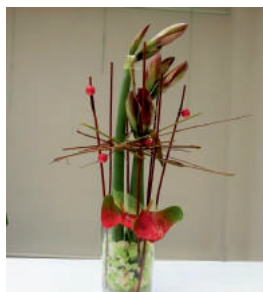
Les propositions du CAL : le cannabis en vente libre, les drogues sous contrôle.

Nous disposons d'exemplaires gratuits de la brochure publiée par le CAL « Pour une stratégie vraiment efficace : les propositions du CAL ».

Vous pouvez aussi télécharger cette brochure disponible sur le site du CAL.

Yvan Nicaise

Jeudi 19 avrl : atelier d'art floral



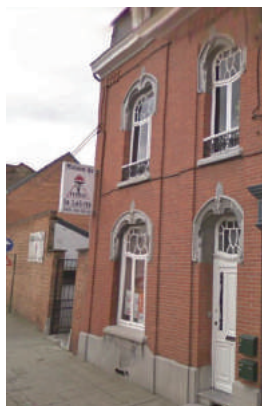
Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 car le prix des fleurs augmente malheureusement et nous n'avons pas la possibilité de les replanter dans un jardin jusqu'à la prochaine réunion ni de les mettre au congélateur.

La participation est de 15 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 3 et 17 mai.

Marie-Christine Cuchet



Samedi 5 mai : match retour ! « Voyage-rencontre » à la Maison de la Laïcité de Colfontaine

Le 25 novembre 2017, nous avons accueilli en nos murs une délégation de membres de la Maison de la Laïcité de Colfontaine précédée d'une visite du musée de Mariemont.

Il s'agissait de concrétiser une intention de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Hainaut d'échanger leurs réflexions tout en faisant connaître leur patrimoine.

Voilà pourquoi la Maison de la Laïcité de Colfontaine nous invite le samedi 5 mai à découvrir leur patrimoine et à partager ensuite un repas « laïque » et fraternel.

Nous en reparlerons dans « Le courrier Laïque » de mai, mais, dès maintenant nous vous communiquons quelques infos permettant de vous inscrire à cette journée.

Départ : 8h30

Déplacement : en co-voiturage (autocar trop coûteux).

Visite : Maison Van Gogh, Marcasse (charbonnage dans lequel est descendu Van Gogh) et Maison du Peuple de Frameries.

Repas de midi

- Apéro,
- Petit vidé de vol-au-vent,
- Boulettes de Wasmes,
- Couques (ou couilles de) suisses,
- café

Le repas est suivi d'une présentation succincte des activités de cette Maison.

Coût de la journée : 25 € (repas et visites)

Retour : vers 17h.

Pré- inscription : dès maintenant afin de déterminer de nombre de véhicules disponibles.

Notre demande : merci de nous signaler si vous disposez d'un véhicule pour le covoiturage ainsi que le nombre de places disponibles.

Yvan Nicaise

Lundis 9 et 23 avril : atelier d'aquarelle



Après leur exposition du mois d'avril, les participants à cet atelier, heureux d'avoir pu présenter aux nombreux visiteurs leurs aquarelles reprendront feuilles et pinceaux pour donner à nouveau libre cours à leur désir de créativité.

Ils espèrent être rejoints par d'autres personnes qui, comme eux, auront l'envie de s'exprimer artistiquement dans ce sympathique groupe où la convivialité et le plaisir de peindre

font bon ménage.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue.

Prochaine date : 7 et 28 mai.

Anne-Marie André



Nos activités de mai

Lundi 14 mai : « Les Lundis du Préau » :

12h30 : repas mensuel

14h15 : « *Le bien boire et bien manger ensemble* »

Par Michèle Folon et Serge Godeau

Dans le cadre du cycle « Mal-être, bien-être... et s'épanouir »

Mercredi 23 mai à 19h30 : Conférence – débat

« *La prostitution étudiante* » par Marie Meunier

La conférence traitera de la problématique de la Prostitution Étudiante en passant d'abord en revue le statut de la prostitution au fil des siècles. Elle analysera également le traitement réservé à cette profession dans certaines villes de Wallonie et Bruxelles

Lundi 16 avril - Les Lundis du Préau
A 12h30 : Repas mensuel
A 14h15 : Animation « Les enfants virtuoses »
Par Yvan Nicaise



Il y a des enfants plus doués que d'autres dans plusieurs disciplines : danse, musique, chant, sports, ...

Certains sont appelés des virtuoses lorsqu'ils sont capables de résoudre, avec aisance, les plus grandes difficultés techniques.

Des sites comme youtube, dailymotion, mais aussi des vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux nous présentent des jeunes de 3 à 16 ans, qui nous étonnent, nous font rire ou sourire, ou nous émerveillent mais nous interpellent aussi sur le travail que la plupart ont dû fournir pour atteindre un niveau de virtuosité ou simplement sur le plaisir qui se dégage de leur prestation.

Venez partager une sélection des nombreuses séquences extraites de mes voyages sur le net.

Chacun a le choix pour apprécier cette journée.

Soit participer au repas convivial : 15 €

Soit participer à l'animation : 4 € (le goûter est toujours compris)

Soit participer au repas et à l'animation : 19 €

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe repas et animation.



MENU

Choucroute garnie

Dessert – Café

15 €

Il est indispensable de réserver le repas et l'animation au plus tard le mercredi 11 avril au 064. 442326. **Le paiement anticipatif** auprès de Sophie ou sur le compte n° BE76 0682 1971 1895 **fait office de réservation.**